

# SAMSUNG

Du 10 mai au 10 juin 2023



Galaxy A34 5G  
Galaxy A54 5G

Jusqu'à

**50€**

**remboursés\***

pour l'achat ou la location  
d'un Galaxy A34 5G ou  
Galaxy A54 5G

\*Jusqu'à 50€ remboursés pour l'achat ou la location d'un Galaxy A54 5G et jusqu'à 30€ remboursés pour l'achat ou la location d'un Galaxy A34 5G. Voir conditions de l'offre au verso ou sur [www.samsung.com/fr/offer](http://www.samsung.com/fr/offer). Visuels non contractuels. Galaxy A54 5G DAS tête : 0,693 W/kg, DAS tronc : 1,338 W/kg, DAS membres : 3,15 W/kg. Galaxy A34 5G DAS tête : 0,546 W/kg, DAS tronc : 1,488 W/kg, DAS membres : 2,68 W/kg.



## CONDITIONS DE L'OFFRE

**Du 10 mai au 10 juin 2023 inclus**, Samsung vous rembourse jusqu'à 50€ pour l'achat ou la location d'un Galaxy A54 5G et jusqu'à 30€ pour l'achat ou la location d'un Galaxy A34 5G (tous modèles, tous coloris) éligible à l'offre, auprès d'une enseigne de vente (telle que définie ci-après).

- Offre valable uniquement sur les produits neufs et non reconditionnés achetés auprès d'un point de vente ou d'un site Internet (hors Marketplace<sup>(1)</sup>) situés en France<sup>(2)</sup> et à Monaco, dans la limite du montant payé pour le produit après déduction de toute réduction de prix éventuelle.
- Offre valable pour les consommateurs domiciliés en France<sup>(2)</sup> et Monaco, non cumulable avec toute offre Samsung.

## 1 ACHETEZ OU LOUEZ VOTRE PRODUIT

Achetez ou louez, entre le **10 mai et 10 juin 2023 inclus**, votre **Galaxy A54 5G ou A34 5G** (tous modèles, tous coloris) éligible à l'offre.

- **Conditions de participation des consommateurs** : Une seule participation et un seul Galaxy A54 5G ou A34 5G acheté ou loué par compte Samsung, par RIB et par personne physique (même nom, même prénom, même adresse) domiciliée en France<sup>(2)</sup> ou à Monaco.
- **Conditions de participation des professionnels éligibles à l'offre<sup>(3)</sup>** : Une seule participation et jusqu'à 10 Galaxy A54 5G & A34 5G achetés ou loués simultanément (apparaissant sur la même preuve d'achat ou de location) par compte Samsung, par RIB et par professionnel (même raison sociale).
- Un IBAN ne pourra être utilisé qu'une seule fois. Le nom apparaissant sur votre RIB doit être le même que celui du bénéficiaire de l'offre (celui que vous saisissez sur le formulaire de participation en ligne).

## 2 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER EN LIGNE

- Connectez-vous sur le site [www.samsung.com/fr/offer](http://www.samsung.com/fr/offer) entre le **10 mai et le 24 juin 2023** et sélectionnez « Offre de remboursement Galaxy A54 5G & A34 5G ».
- Créez votre compte Samsung ou identifiez-vous si vous avez déjà un compte.
- Complétez le formulaire en ligne et chargez les éléments suivants :
  - **Une photo de la preuve d'achat ou de location** datée au plus tard du 10 juin 2023 (facture, ticket de caisse, contrat ou 1<sup>ère</sup> facture de location) où apparaissent et sont entourés la/les référence(s) du/des produit(s), la date d'achat effective qui peut être différente de la date d'émission de la facture ou de livraison et le prix. Dans le cas d'un achat en ligne, téléchargez également une copie de l'email de confirmation de commande ou une capture d'écran du récapitulatif de commande, sur lequel apparaissent la référence du/des produit(s) commandé(s) le nom du vendeur, le site internet sur lequel a été commandé le(s) produit(s).
  - **La photo de l'étiquette préalablement découpée** sur le carton d'emballage de votre/vos produit(s) comportant le code-barres à 13 chiffres et le numéro IMEI à 15 chiffres. Assurez-vous que les éléments soient parfaitement lisibles.
  - **Une photo de votre RIB** où apparaissent vos coordonnées personnelles ainsi que vos IBAN et BIC<sup>(4)</sup>.
  - Si vous êtes un professionnel, en complément des éléments ci-dessus, chargez également **la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS, extrait Kbis de moins de trois mois).
- Validez votre participation en ligne au plus tard le 24 juin 2023.
- Vous recevrez alors un email de confirmation de votre participation.

## 3 RECEPTION DE VOTRE REMBOURSEMENT

Si votre dossier respecte les conditions de l'offre, vous recevrez votre remboursement par virement bancaire dans un délai de 4 semaines à compter de la date de participation, votre établissement bancaire pouvant mettre en moyenne 3 jours ouvrés pour le faire apparaître sur votre compte. Toute participation non effectuée sur le site [www.samsung.com/fr/offer](http://www.samsung.com/fr/offer) ou contenant tout élément illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, ou envoyée après le **24 juin 2023** sera considérée comme non conforme et sera définitivement rejetée. En outre, en cas de tentative de fraude ou de fraude avérée, vous ne pourrez plus bénéficier de futures offres de remboursement de la part de Samsung pendant 3 ans. Poursuivre le traitement de votre dossier, rendez-vous sur [www.samsung.com/fr/offer](http://www.samsung.com/fr/offer), sélectionnez l'offre « REMBOURSEMENT GALAXY A54 5G & A34 5G » puis cliquez sur « Suivre ma participation ».

<sup>(1)</sup> Une marketplace désigne une plateforme en ligne mettant en relation un vendeur tiers et des consommateurs en vue de la vente d'un produit.

<sup>(2)</sup> À savoir la France métropolitaine (Corse comprise), les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et les COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin).

<sup>(3)</sup> Est qualifié de professionnel, au sens de l'ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 « toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui agit à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, y compris lorsqu'elle agit au nom ou pour le compte d'un autre professionnel ».

Trois participations par personne physique et morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif) et n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France métropolitaine (Corse comprise), ou en DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM zone euro (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions dédiées sur HYPERLINK <<http://www.samsung.com/fr/offer>> [www.samsung.com/fr/offer](http://www.samsung.com/fr/offer).

<sup>(4)</sup> Votre établissement bancaire doit se situer sur le territoire d'un des pays membres de la zone SEPA (« Single Euro Payments Area ») incluant notamment l'Union Européenne. Sont membres de la zone SEPA tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, Monaco et Saint-Martin. Si vous êtes établi en DROM COM (zone euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail, chat ou téléphone au 01 48 63 00 00 (appel non surtaxé – du lundi au samedi, de 9h-20h).

Toutes les dates sont exprimées suivant le fuseau horaire de la France métropolitaine.

En participant à l'offre, vous acceptez que les informations collectées soient enregistrées et traitées par Samsung Electronics France et ses prestataires aux fins de la gestion de l'opération, dans les conditions décrites dans la Politique de confidentialité de Samsung HYPERLINK <<http://www.samsung.com/fr/info/privacy/>> [www.samsung.com/fr/info/privacy/](http://www.samsung.com/fr/info/privacy/).

Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à la finalité de ce traitement + 2 ans.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez également le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez exercer vos droits en faisant la demande sur HYPERLINK <<http://www.samsung.com/request-desk/>> [www.samsung.com/request-desk/](http://www.samsung.com/request-desk/).